

Dossier d'inscription 2026/2027



1) Vous devrez nous envoyer un mail comportant :
Nom, Prénom et date de naissance à l'adresse : acan.basket37@gmail.com pour déclencher l'envoi du lien FFBB pour la constitution de votre licence.

2) Remplir et signer ce dossier d'inscription **avec le règlement**.

3) La secrétaire va déclencher l'envoi par la FFBB d'un lien vers « E-licence » pour constituer votre pré-inscription de façon autonome.

Ce lien vous est adressé à titre personnel et confidentiel.

Via le lien reçu par mail (***vérifier vos spams***), réalisez votre inscription en ligne.

Vous aurez besoin de préparer pour les Mineurs :

- **le certificat médical (en cas de surclassement),**
- d'une photo pour une création,
- d'une pièce d'identité recto/verso (***pour les 16 ans et +***),
- questionnaire santé.



☐ Création ☐ Mutation ☐ Renouvellement

Coordonnées du licencié(e)

NOM & Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe : ☐ Féminin - ☐ Masculin

Adresse : _____

N° portable licencié(e) : _____ N° fixe : _____

N° portable (Mère) : _____ N° portable (Père) : _____

Profession (Mère) : _____ Profession (Père) : _____

Adresse mail : _____

MODE DE RÉGLEMENT :

☐ Bons CAF ☐ Bons ANCV ☐ Pass'Sport/Loisirs ☐ Yeps ☐ Espèce ☐ En ligne

☐ Virement

(RIB ACAN : FR76 1940 6370 0100 0725 4942 407)



Nous n'acceptons pas les règlements par chèques

Informations diverses :

- Veuillez inscrire le nom et le prénom du/de la licencié(e) sur l'objet du virement,
- En ligne, possibilité de payer en 3 fois,
- Vos e-mails et n° de téléphones sont utilisés pour la communication interne au club,
- Le paiement par passeport loisirs jeunes, bons CAF, ANCV est possible.

L'assurance :

- ✓ Incluse dans le prix de la licence. *(Peu importe l'option)*

La licence sera validée par le club seulement après réception de la cotisation et de la fiche d'inscription complète et signée.

Prix des licences

<u>Catégories</u>	<u>Prix 2026/2027</u>
U7 (F. & M.) = 2021 - 2020	150 €
U9 (F. & M.) = 2019 - 2018	
U11 (F. & M.) = 2017 - 2016	160 €
U13 (F. & M.) = 2015 - 2014	
U15 (F. & M.) = 2013 - 2012	175 €
U18 (F. & M.) = 2011 - 2010 - 2009	195 €
U21 (F. & M.) = 2008 - 2007 - 2006	
Seniors = 2005 et avant	
Loisirs	145 €
Dirigeants / Entraîneurs / Officiels	55 €

Réductions :

- 10% pour 2 licences de la même famille.
- 15% pour 3 licences (ou plus) de la même famille.

Date : _____

Signature précédée de la mention
«Lu et approuvé»



LES DOSSIERS INCOMPLETS ET SANS COTISATION NE SERONT PAS ACCEPTÉS





LES AUTORISATIONS

CLUB : ACAN Basket

Je soussigné(e) : _____

Demeurant : _____

père⁽¹⁾, mère⁽¹⁾, tuteur légal⁽¹⁾ de l'enfant : _____

AUTORISATION MEDICALE :

Dans le cadre des activités organisées par l'ACAN Basket :

J'autorise ⁽¹⁾ / **Je n'autorise pas** ⁽¹⁾ les responsables du Club, en cas d'urgence, à se substituer à moi pour tous les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon enfant.

AUTORISATION DE TRANSPORT :

A l'occasion des déplacements de l'équipe de mon enfant :

J'autorise ⁽¹⁾ / **Je n'autorise pas** ⁽¹⁾ l'ACAN Basket à organiser le transport de mon enfant par des parents bénévoles.

AUTORISATION DE QUITTER LE GYMNASE :

A la fin de chaque entraînement ou match de l'équipe de mon enfant :

J'autorise ⁽¹⁾ / **Je n'autorise pas** ⁽¹⁾ l'ACAN Basket à laisser mon enfant partir seul(e) du gymnase après son match ou son entraînement.

Rappel : Il est possible que le responsable de l'équipe chargé de l'encadrement des séances de votre enfant soit absent ou en retard, et qu'il n'ait pas eu le temps de vous avertir et que le club ne puisse pas s'organiser pour assurer l'accueil des enfants.

Pour éviter les soucis liés à l'absence du responsable de l'équipe de votre enfant, pouvant avoir des conséquences regrettables, nous vous demandons d'accompagner votre enfant jusqu'à l'intérieur du gymnase et de ne le laisser qu'après vous être assuré de la présence d'un responsable d'équipe.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Je suis informé qu'au cours des activités organisées par l'ACAN Basket, mon enfant peut être photographié(e) :

J'autorise ⁽¹⁾ / **Je n'autorise pas** ⁽¹⁾ l'ACAN Basket à utiliser les photographies prises lors de ces activités sur lesquelles peut apparaître mon enfant.

Cette utilisation doit poursuivre un but de promotion des activités du club (exemple : site du club plaquette du club, calendrier) et non un usage commercial.

Pour faire valoir ce que de droit.

Signature du représentant légal, précédée de la mention :

"lu et approuvé"

Fait à : _____

Le : _____

(1) rayer les mentions inutiles



Certificat Médical
Saison 2026/2027

CERTIFICAT MEDICAL

(à remplir par le médecin - *Cocher la case correspondante)

Je soussigné, Docteurcertifie avoir
examiné ce jour M./Mme.....et n'avoir décelé aucune contre-
indication apparente :

pour la pratique sportive :

☐ la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition (pratique compétitive y compris extension loisir)*.

pour la pratique du Vivre Ensemble :

☐ la pratique du basket ou du sport (pratique non compétitive – Vivre Ensemble y compris pratique loisir dans le cadre du VxE)*.

FAIT LE/...../..... A

Signature et cachet obligatoire du praticien :



Surclassement
Saison 2026/2027
(ne nécessitant pas un imprimé spécifique et un
examen par un médecin agréé)

SURCLASSEMENT

Je soussigné, Docteur.....certifie

avoir examiné ce jour M./Mme
et n'avoir décelé aucune contre-indication apparente pour pratiquer le Basketball en compétition
dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au
sein de la FFBB.

FAIT LE/...../..... A

Signature et cachet obligatoire du praticien :



Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ?
Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé (e) sans te souvenir de ce qui s'était passée ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (examen médical prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.



Questionnaire relatif à l'état de santé
Saison 2026/2027
(À cocher par le représentant légal du licencié mineur
uniquement)

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE

Je soussigné(e) M./Mme

Représentant(e) légal(e) de

☐ J'atteste par la présente que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé (joint à la demande de licence pour le licencié mineur) a donné lieu à une réponse négative et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entraînera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket, y compris en compétition, datant de moins de 6 mois.

FAIT LE/...../..... A

Signature obligatoire du représentant légal (pour le licencié mineur) :

Annexe

Mentions sur les données personnelles

Vous êtes informé que vos données à caractère personnel, collectées sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique auprès de la Fédération Française de Basket-Ball, responsable de traitement, pour l'enregistrement de la licence et pour les activités fédérales. Certaines données (notamment nom, prénom, email) ont été collectées par les Clubs. Elles sont destinées à la FFBB, ses Ligues, Comités et Clubs.

Aussi, les données vous concernant peuvent être transmises aux autorités compétentes afin notamment de veiller au respect de l'interdiction relative aux paris sportifs et à l'honorabilité. La FFBB, restant libre du choix de ses relations contractuelles avec ses partenaires non commerciaux, se réserve le droit de pouvoir transférer certaines de ces données auprès de ceux-ci à conditions qu'ils présentent les garanties suffisantes au regard des exigences du RGPD. La base légale du traitement lié à la gestion des licences est l'exercice d'une mission de service public. Ces données seront traitées et conservées pendant la durée nécessaire aux traitements.

En application des dispositions du règlement disciplinaire général de la FFBB, l'adresse e-mail du licencié pourra être utilisée comme moyen de communication.

Conformément à la réglementation en vigueur Loi « informatique et libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données – Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données ainsi qu'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis visés par le règlement européen n°2016/679 (RGPD). Ces droits peuvent être exercés directement en vous adressant à la FFBB, Délégué à la Protection des Données, 117 rue Château des Rentiers 75013 PARIS ou par email à dpo@ffbb.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR A.C.A.N.



1. PRÉAMBULE

En signant une licence à l'Athlétic club Amboise/Nazelles (ACAN), vous adhérez à une association de Loi 1901, dirigée par des bénévoles.

Le présent règlement intérieur a pour objectif de permettre aux adhérents de pratiquer le Basket-ball dans les meilleures conditions. Identifiant droits et devoirs de chacun, il est un outil pour préciser le fonctionnement du club et responsabiliser les membres.

La signature d'une licence à l'ACAN engage tous les licenciés et leurs parents ou responsables légaux (pour les licenciés mineurs) à respecter le règlement et à participer activement à la vie du club.

Chaque membre participant aux entraînements et/ou aux compétitions s'engage à régler le montant de sa cotisation au dépôt de sa demande de licence.

2. ADHÉSION

2.1. Licence

Toute personne demandant son adhésion à l'ACAN devra :

- satisfaire à la visite médicale,
- s'acquitter de sa cotisation,
- accepter sans réserve le présent règlement.

Le paiement de la cotisation est obligatoire. Aucun dépôt de licence ne sera effectué sans le règlement intégral de la cotisation. Il est exigé la totalité de la cotisation. Il est possible d'effectuer trois versements étalés sur 3 mois. Des facilités de paiement sont mises en place.

2.2. Remboursement

Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation au cours de la saison en cas de démission ou d'exclusion d'un membre pour quelque cause que ce soit.

3. ENTRAÎNEMENTS

3.1. Obligatoires

Chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements hebdomadaires obligatoires. L'entraîneur doit être prévenu de toute absence qui doit être justifiée : ceci est d'autant plus important pour les enfants qui se rendent seuls aux entraînements (dans un souci évident de sécurité).

3.2. Horaires

L'ACAN utilise les installations sportives mises à sa disposition par les communes d'Amboise et Nazelles. De ce fait, le club est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués.

Les horaires définis en début de saison sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des installations sportives ainsi que des disponibilités des entraîneurs. Les modifications sont communiquées par affichage au gymnase ou sur le site internet du club : <https://acan-basket.sportsregions.fr>

3.3. Accès aux installations sportives et présence des entraîneurs

L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable. Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur. En cas d'absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible avant le début de la séance. Un licencié mineur non accompagné de ses parents n'est en aucun cas autorisé à quitter une séance d'entraînement avant la fin de cette dernière. Le représentant légal de l'enfant devra signaler par écrit au club, le nom des personnes autorisées à reprendre l'enfant en fin d'entraînement ou s'il est autorisé à rentrer seul.

3.4. Tenue de sport

Chaque joueur se doit de participer aux entraînements, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (short, tee-shirt, chaussures dédiées).

4. MATCHS

4.1. La tenue de jeu

Dans la mesure de ses moyens, l'ACAN fournira une tenue de jeu (maillot et short) aux couleurs du club aux sportifs.

4.2. Présences aux matchs

La présence aux compétitions est obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. De multiples absences de joueurs peuvent entraîner un forfait de l'équipe et ainsi générer une pénalité financière préjudiciable à la gestion du club sans compter le préjudice moral causé aux joueurs ainsi qu'à l'encadrement présents.

4.3. Horaires des matchs

Les horaires peuvent être consultés sur le tableau d'affichage du gymnase et sur le site internet du club.

Lorsque les matchs se déroulent à l'extérieur, le lieu du match et l'horaire du départ sont également indiqués. Le point de rendez-vous pour le départ est toujours fixé au gymnase.

4.4. Matchs à l'extérieur

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. En cas d'insuffisance de moyen de transport, le déplacement pourra être annulé et entraîner un forfait de l'équipe.

Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers, rehausseur ...).

Ils s'engagent aussi à respecter toutes contraintes requises par la loi pour la conduite d'un véhicule.

Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

4.5. Comportement et respect

Chaque licencié doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les officiels ainsi que leurs décisions, ses adversaires, ses partenaires, le public ainsi que les règles. Il doit également respecter les installations sportives.

Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du club pourra être sanctionnée.

4.6. Présence et attitude des parents

Les parents sont invités à assister aux matchs aussi souvent que possible. Leur présence constitue un encouragement pour nos équipes et favorise la cohésion du club. Les parents des joueurs s'engagent à encourager les équipes dans un esprit sportif, à respecter les officiels, le coach et l'entraîneur, sans faire de remarques pouvant aller à l'encontre du rôle et de l'autorité du coach ou de l'entraîneur.

4.7. Installation/rangement du terrain

Chaque membre participe à l'installation et au rangement du matériel (table de marque, bancs, bouteille d'eau, panneaux, etc).

Chacun est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement et des compétitions.

5. COMMUNICATION

Les outils de communication de l'ACAN sont le site Internet de l'association : <https://acan-basket.sportsregions.fr>, le tableau d'affichage du gymnase. Les licenciés de l'ACAN s'engagent à consulter ces outils de façon hebdomadaire et à répondre, dans les délais imposés, aux demandes d'information ou d'inscription diffusées.

Les licenciés de l'ACAN s'engagent à communiquer, dans la mesure du possible, aux dirigeants de l'association l'ensemble de leurs coordonnées afin de faciliter la diffusion des informations. Ils communiqueront en particulier leurs adresses postales et électroniques et leurs numéros de téléphone fixes et mobiles.

6. PARTICIPATION ACTIVE A LA VIE DU CLUB

L'adhésion engage le licencié à participer à la vie de son club. La participation des joueurs à la gestion des matchs (table de marque, arbitrage...) et la participation à la vie du club (aide lors des manifestations, présence assemblée générale, réunions...).

6.1. Arbitrage, table de marque

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire et est indispensable pour le club. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Les parents des joueurs ou joueuses pourront être sollicités. Les plannings seront établis chaque semaine et disponibles sur l'affichage du Gymnase et sur le site internet du club. Chaque joueur doit se tenir informé du bénévolat qui lui est demandé. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.

6.2. Manifestations

Le club organise, durant la saison, diverses manifestations. La présence des joueurs et parents n'est pas obligatoire mais souhaitée pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées : les fonds récoltés à ces occasions permettent au club d'offrir aux jeunes les équipements nécessaires et le meilleur encadrement possible (stages de formation d'éducateurs, d'arbitrage, ballons, maillots, etc.).

Nous demandons aux parents et aux adhérents du club de s'investir pour la réussite de ces manifestations.

6.3. Assemblée générale

Tout licencié, parents ou responsables légaux (pour les mineurs) sont informés de la tenue des Assemblées Générales (date, heure, lieu, ordre du jour).

Ils s'engagent à être présents afin de prendre connaissance de la vie du club, de la saison sportive écoulée, et des projets du club.

7. OBJETS PERSONNELS

Le port de montre, gourmette et autres bijoux n'est pas autorisé pour la pratique du basket. Ces accessoires devront être laissés à la maison pendant les entraînements, les matchs, afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

8. DISCIPLINE

Chaque pratiquant s'engage à respecter scrupuleusement les règlements édités par la F.F.B.B.

Les joueurs, dirigeants et accompagnateurs doivent adopter un comportement exemplaire et fair-play.

Toute amende imputée à l'association par suite de sanction infligée à un joueur sera à la charge de ce dernier.

Pour toute mauvaise conduite d'un licencié joueur ou non joueur, le bureau se réserve le droit d'une mise à pied ou d'une radiation définitive.

La Présidente

Alison Mathé

ACAN BASKET
Rue du Clos des Gardes
Gymnase Guynemer
37400 AMBOISE
Tél. 02 47 30 40 66



« Lu et approuvé » + signature

Le : _____



Cette charte fixe les engagements de chacun, et est un contrat de confiance entre tous.

LES DIRIGEANTS...	
Intendance & logistique Confort et ambiance	✓ Mettent à disposition de l'enfant le matériel individuel et collectif nécessaire ✓ Mettent à disposition des vestiaires, propres ✓ Veillent qu'à chaque entraînement soit présent un entraîneur, ou un dirigeant, ou un parent responsable ✓ Préviennent au plus tôt en cas d'annulation de toute séance (entraînement, match, ...) ✓ Font le nécessaire en cas d'incident ou d'accident ✓ Organisent la bonne tenue des matchs du week-end : planification des horaires et des bénévoles arbitres et de table de marque ✓ Conservent l'ambiance familiale du club, par l'accueil au sein de l'Entre-Deux et autour des goûters post-matches, par l'organisation d'événements pour se retrouver tout au long de la saison (sportifs, ludiques, de célébration, de cohésion)
Développement Gestion des projets	✓ Revoient chaque saison les orientations stratégiques du club, formalisées autour du projet ACAN 2030 ✓ Le communiquent à l'ensemble des parties prenantes du club ✓ Décident, recherchent et affectent les moyens permettant de réaliser le projet ✓ Construisent l'organisation adéquate et s'investissent pour créer des relations de qualité au sein du club ✓ Valident les projets d'équipe cocréés par les entraîneurs et leurs joueurs
Identité et éducation Place du club, et citoyenneté 	✓ Développent l'identité du club à travers la validation d'un style de jeu spécifique ✓ Assument le rôle éducatif du Sport, en s'assurant du développement des bons comportements au sein de chacune des équipes et en les portant de manière exemplaire ✓ Mettent en place des actions de sensibilisation et de communication autour du thème du fair-Play, en collaboration avec l'Association Française du Sport sans Violence et du Fair-Play ✓ Mettent en place des actions de sensibilisation et de communication autour des thèmes du respect du corps, du sexisme, et de la prévention du harcèlement ✓ Organisent des événements dans la communauté de communes, pour animer les villes et se positionner comme club – citoyen

LES ENTRAINEURS...	
Développement du joueur Développement du collectif	✓ Transmettent les savoir-faire individuels propres à chaque catégorie ✓ Développent les capacités physiques selon les plans du responsable Technique ✓ S'efforcent de faire progresser les joueurs à leur rythme tout en favorisant le plaisir de jouer ✓ Restent toujours à disposition pour parler d'un éventuel problème ou apporter des explications complémentaires, auprès des joueurs ou parents ✓ Cocréent avec leur équipe le projet sportif, aligné avec les orientations du club, et le plus fédérateurs pour la totalité des joueurs ✓ Tiennent compte des éventuels objectifs et projets individuels spécifiques (compétition, inclusion,...) ✓ Assurent un suivi du joueur, informent les parents ✓ Associent les parents à la vie de l'équipe et du club
Education et citoyenneté Management et qualité des relations	✓ Développent les savoir-être en cohérence avec le projet sportif ✓ Transmettent les valeurs prônées par l'AFSVFP (Code du Sportif) et le club ✓ S'engagent à valoriser les comportements positifs et les progrès, de façon à participer à la construction de la confiance en soi des joueurs ✓ S'engagent à recadrer les comportements individuels pénalisant le collectif ✓ Adoptent une communication (ton et mots) positive et non-violente avec les joueurs (absence de colère). Crier sur les joueurs est interdit. ✓ Parlent aux arbitres de manière respectueuse, par le ton et les mots employés ✓ Le Bureau investit les entraîneurs de l'autorité de sanction – suspension, et les remplace en cas d'insuffisance



Charte ACAN Basket - FAIR PLAY et ENGAGEMENT

Equipes JEUNES

	LES JOUEURS...	LES PARENTS...
Logistique, Matériel, Tenue	✓ Respectent le matériel : ➢ ne s'assoient pas sur les ballons, ➢ ne shootent pas avec le pied, ➢ les rangent après la séance, ➢ ne se suspendent ni au cercle, ni au filet ✓ Viennent avec une tenue de sport adaptée. Pas de bijoux, montre, etc. ✓ Sont à l'heure pour le démarrage de la séance ✓ Préviennent au plus tôt de leur absence à une séance	✓ Assurent à tour de rôle (en binôme ou en trinôme) l'organisation de la logistique autour des matchs, par l'équipe des parents : - déplacements, - goûters, - lavage des maillots ✓ Accompagnent les joueurs à l'intérieur de la salle en présence de l'encadrement (jusqu'à 11 ans inclus) ✓ Préviennent en cas de problème, d'absence de leur enfant ✓ S'ils assistent à l'entraînement, doivent le faire en toute discrétion ✓ Ont la possibilité de contacter l'entraîneur ou le médiateur du club, pour aborder tous les sujets favorisant l'épanouissement et la montée en compétence de leur enfant
Respect	✓ Respectent l'encadrement et les dirigeants du club. ✓ Respectent les autres joueurs ✓ Sont conviviaux et polis, notamment en disant bonjour et au revoir ! ✓ Ecoutent l'entraîneur en Silence (pas de mouvements de ballons) et le regardent quand il/elle parle, explique ou fait une démonstration ✓ Respectent les consignes de l'entraîneur et apportent tout leur engagement dans les exercices ✓ Se concentrent durant la totalité de la séance pour s'améliorer et éviter les blessures	
Fair Play	Ne parlent pas aux arbitres, sauf demandes de ceux-ci Seul l'entraîneur est autorisé à contester les décisions d'arbitrage	Se comportent de manière Fair Play dans les tribunes, aussi bien à domicile qu'à l'extérieur, en respectant les arbitres, les officiels de table et l'équipe adverse
Esprit d'équipe et vie collective	✓ Adhèrent à l'esprit d'équipe : ➢ S'encouragent mutuellement ➢ Admettent les points faibles et valorisent les qualités de leurs partenaires ➢ Construisent des relations de confiance entre eux ✓ Jouent sans retenue en respectant les règles sans jamais avoir perdu ou gagné d'avance ✓ Apprennent à connaître leurs points forts et leurs points faibles et cherchent à les améliorer ✓ Respectent leurs tours de bénévolat, ou trouvent un remplaçant	✓ Veillent à ce que leur enfant respecte ses engagements, y compris bénévole ✓ Apportent leur contribution au fonctionnement du club, dans la mesure de leur disponibilité : - Participent aux réunions (réunions d'information, AG...) - Aident pour la bonne tenue des matchs hebdomadaires - Aident à l'organisation des manifestations annuelles du club

Les sanctions
✓ En cas de comportement inapproprié, ne respectant pas le Code du Sportif AFSVFP, ou ne respectant pas les valeurs enseignées et les comportements attendus par les entraîneurs, il est prévu une échelle progressive de sanctions : - Suspension de 15 minutes de la séance d'entraînement - Suspension d'entraînements, puis de matchs - Exclusion temporaire du club, en cas d'intention agressive Après suspension ou exclusion temporaire, les joueurs seront réintégrés après avoir effectué des TISE : Travaux d'Intérêt Sportif et Educatif (arbitrages, formation, tenue de l'Entre-Deux...) - Exclusion définitive du club, en cas de gestes agressifs et tout autre comportement jugé grave ✓ En cas d'amende liée à un mauvais comportement sur le terrain (faute technique, disqualifiante...), le club demandera aux licenciés concernés de payer l'amende ✓ Les parents ayant un comportement inapproprié dans les tribunes et autour du terrain, ne respectant pas les codes du Fair Play et cette charte ACAN seront invités à quitter temporairement le lieu

«Lu et approuvé » + signature

Le : _____